



RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 MAI 2025**

Avertissement : La rédaction de ce rapport a été effectuée au cours du premier trimestre 2025. Au cours des semaines à venir, notre environnement économique et financier va évoluer sous les pressions inflationnistes et géopolitiques. Il y a donc lieu de lire les commentaires sur la gestion financière des différents fonds de BNP Paribas Cardif et d'ASSU-VIE avec le recul et les précautions qui s'imposent.

• **Administrateurs** : Mme Ghislaine ROYER, Mrs Yvan BALENSI, Philippe BERNARDI (coopté), Bruno CARLIER, Jean-Louis CAYROL, Jean-Pierre EDREI, Patrick JOACHIMSMANN, Marc MAMMANA

• **Invités permanents** : Mme Juliette PELTIER (BNP Paribas Réseau France : Solutions Epargne Financière), Mme Géraldine BESNARD (Actuariat France), Mme Delphine MANTZ (Réseau DIGITAL Courtage BNP Paribas Cardif), Mme Emmanuelle SAINT-JOST (Voix du Client), Mme Gersende BOUR (Pilotage, Développement, Stratégie), Mr Pascal WOLLJUNG (Gestion d'Actifs), Mr Jérôme LEMIERRE (Commissaire aux comptes du Cabinet DELOITTE et Associés), Mrs Jean-Louis KERMARREC et Michel PIANO (UFEP), Mme Claire CREUZOT (Personne qualifiée)

Préambule

Les principaux évènements qui constituent l'action quotidienne de l'UFEP au service de ses adhérents sont exposés au point « 5 ». Au-delà de son action, l'UFEP s'efforce de donner du sens à ses interventions, de les inclure dans le contexte économique et financier que nous vivons, mais aussi d'éclairer les sujets plus techniques comme la gestion des actifs détenus par les adhérents ou les évolutions de la qualité des services rendus par nos assureurs. C'est ainsi que vous trouverez dans ce rapport :

Une courte synthèse sur l'environnement économique et financier de l'Assurance Vie et des produits Retraite.

Un point sur le développement des contrats PER au niveau national et au niveau des produits commercialisés par l'assureur BNP Paribas Cardif et souscrits par l'UFEP.

Le suivi par l'UFEP de la gestion des fonds en euros et EURO CROISSANCE des assureurs BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE (ce dernier lorsque les éléments sont disponibles). Cela englobe les 2 fonds en euros cantonnés des PERP, le fonds en euros de CARDIF ASSURANCE VIE, le fonds en euros de CARDIF RETRAITE et celui d'ASSU-VIE. Ce suivi est assuré au travers de réunions régulières avec les gestionnaires d'actifs des assureurs.

Une partie substantielle de ce rapport est consacrée aux interrogations régulières de l'UFEP sur le volume des réclamations des adhérents auprès de l'assureur CARDIF (Voix du Client) et la qualité des réponses qui sont apportées.

1 L'ASSURANCE VIE et les produits RETRAITE (PERP, PER) EN 2024

L'environnement économique et financier (sources IMF, banque de France et France Assureurs)

Au cours de l'année 2024, au niveau mondial, la situation économique a d'abord été marquée par une reprise progressive, qui s'est consolidée au fil du temps grâce à la vigueur de l'économie américaine. La Chine dont la situation est particulièrement scrutée par les analystes montre des signes de ralentissement en dépit d'une reprise portée par une politique économique volontariste. Le recul de l'inflation est conforté par les perspectives de prix de l'énergie à la baisse. Le ralentissement avéré de l'activité économique au niveau mondial génère une attente de nouvelles baisses des taux par les banques centrales : A la mi-septembre le cycle de baisse des taux a démarré de manière vigoureuse avec une baisse de 50 BP de la part de la Réserve Fédérale américaine. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle.

En 2025, la conjoncture va largement dépendre de la réorientation de la politique intérieure et étrangère du gouvernement américain.

En matière d'assurance vie la collecte reprend des couleurs et confirme son attractivité...

Les chiffres publiés par **France Assureurs** montrent pour l'exercice 2024 un niveau de collecte nette de près de +30 Mds €. Les cotisations affichent une hausse de +14% à 173,3 Mds € avec une part de cotisations en UC (Unités de Compte) de 38% en légère baisse relativement aux 40% de 2023. Les prestations s'élèvent à 143,8 Mds € en recul de 5% tant sur les supports en euros que sur les supports en UC. Au total l'encours de l'assurance vie s'élève à 1989 Mds € à la fin décembre 2024 en hausse +4,2% sur l'année.

...pendant que le marché du PER assurantiel poursuit sa croissance

En effet dans le même temps la collecte nette du PER assurantiel est en hausse de +17% à +9,9 Mds € (de même l'encours des supports « eurocroissance » s'établit à 11,1 Mds € en hausse de +24% sur un an).

Fin décembre 2024, les PER comptabilisent 6,9 Mio d'assurés pour un encours de 92,8 Mds € (dont 45% d'UC). Les entreprises d'assurance détiennent près de 80% de l'ensemble des encours en PER.

A la fin septembre 2024, 63,2% des encours de l'assurance vie sont placés en titres d'entreprises.

La Loi Industrie Verte

L'assurance vie et les PER vont devoir intégrer les dispositions de la Loi Industrie Verte (LIV). La loi n°2023-973 relative à l'industrie verte, publiée le 24 octobre 2023 au Journal officiel, a pour objectif d'accélérer la réindustrialisation du pays et de faire de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Cet objectif passe par la mobilisation de l'épargne privée, principalement via deux mesures : l'instauration d'une part d'actifs non cotés dans l'assurance vie et le plan épargne retraite (PER) d'une part, et la création d'un nouveau livret d'épargne pour les jeunes, d'autre part.

En pratique, en sus de la gestion libre qui reste bien entendu toujours possible, l'offre doit s'étoffer de formules nouvelles. Ainsi pour les contrats PER apparaît une obligation de proposer des profils de gestion (prudent, équilibré, dynamique, offensif) qui s'imposent lorsque l'adhérent choisit la gestion pilotée plutôt qu'une gestion libre. Chaque profil comporte une fraction de placements en actifs non cotés en bourse (souvent des PME et des ETI). Cette fraction décroît au fil du temps. Par exemple dans le profil prudent il y a 6% de non coté à 20 ans de la retraite et zéro à 10 ans de la retraite ; dans le profil offensif il y a 15 % de non coté à 20 ans de la retraite et 6% à 10 ans de la retraite.

Certaines de ces évolutions se traduisent par des résolutions spécifiques qui seront soumises, et commentées, au vote des adhérents lors de l'AGO du 22 mai 2025.

Du côté de la gestion d'actifs

De manière générale la stratégie adoptée par les gestionnaires d'actifs du Groupe BNP Paribas est homogène pour l'ensemble des Fonds en Euros gérés. En revanche elle s'adapte aux conditions particulières (flux entrants et sortants, durations etc...) des Fonds Cantonnés des PERP, CARDIF RETRAITE, CARDIF ASSURANCE VIE.

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner et de manière opportune sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ce renforcement de la poche Obligataire s'est souvent effectué en puisant dans la trésorerie ou grâce aux flux entrants très positifs pour les nouveaux produits PERin.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents du fait des signes de ralentissements et des performances enregistrées au cours des deux dernières années.

2- Les PER individuels (PERin)

Face à un marché en pleine expansion, des acteurs et des canaux de distribution de plus en plus variés, des supports en UC de plus en plus nombreux et sophistiqués, le rôle des conseillers est important pour bien mettre en évidence les caractéristiques des PERin véritablement orientés vers la préparation de la retraite alors que l'Assurance Vie est résolument tournée vers la transmission d'un patrimoine ou l'épargne de précaution.

Point sur la commercialisation des contrats PERin de l'assureur CARDIF (données au 31 décembre 2024)

A ce jour l'UFEP a souscrit auprès de l'assureur CARDIF RETRAITE sept contrats PERin :

- **BNP Paribas Multiplacements PER**
- **BNP Paribas Multiplacements Privilège PER**
- **CARDIF Essentiel Retraite PER**

Nb : Les adhésions au CARDIF Essentiel Retraite sont arrêtées car la commercialisation favorise désormais le nouveau contrat CARDIF Elite Retraite (cf. infra) qui présente des options mieux

adaptées aux possibilités offertes par la loi. Cela explique le phénomène d'attrition et des transferts externes constaté dans les chiffres présentés.

- **CARDIF Elite Retraite PER**
- **Complice Retraite PER**

Le contrat est distribué par le groupe d'assurance MATMUT.

- **Panthéa PER**

Le contrat est distribué par une « Marketplace » (i.e. : Plateforme digitale dédiée aux solutions d'épargne et de gestion d'actifs) nommée NORTIA (filiale du groupe DLPK implanté à Roubaix). Elle est au service des Conseillers en Gestion de Patrimoine.

- **LUCYA CARDIF PER** depuis le 24 octobre 2024

3- LA GESTION FINANCIERE DES FONDS EN EUROS ET EURO-CROISSANCE DE BNP Paribas CARDIF

Les décisions de gestion des différents fonds en euro (fonds cantonnés des PERP, fonds en euros de BNP Paribas Cardif, fonds en euros de CARDIF RETRAITE) sont cohérentes dans leur approche (vision des marchés) et adaptées opérationnellement aux horizons des produits concernés. A titre d'exemple, en matière de retraite l'horizon d'investissement est allongé relativement à des produits d'épargne plus classique.

Pour 2024, les taux de rendement nets pour les fonds en euros s'établissent généralement dans une fourchette de 2,4% / 3,5%

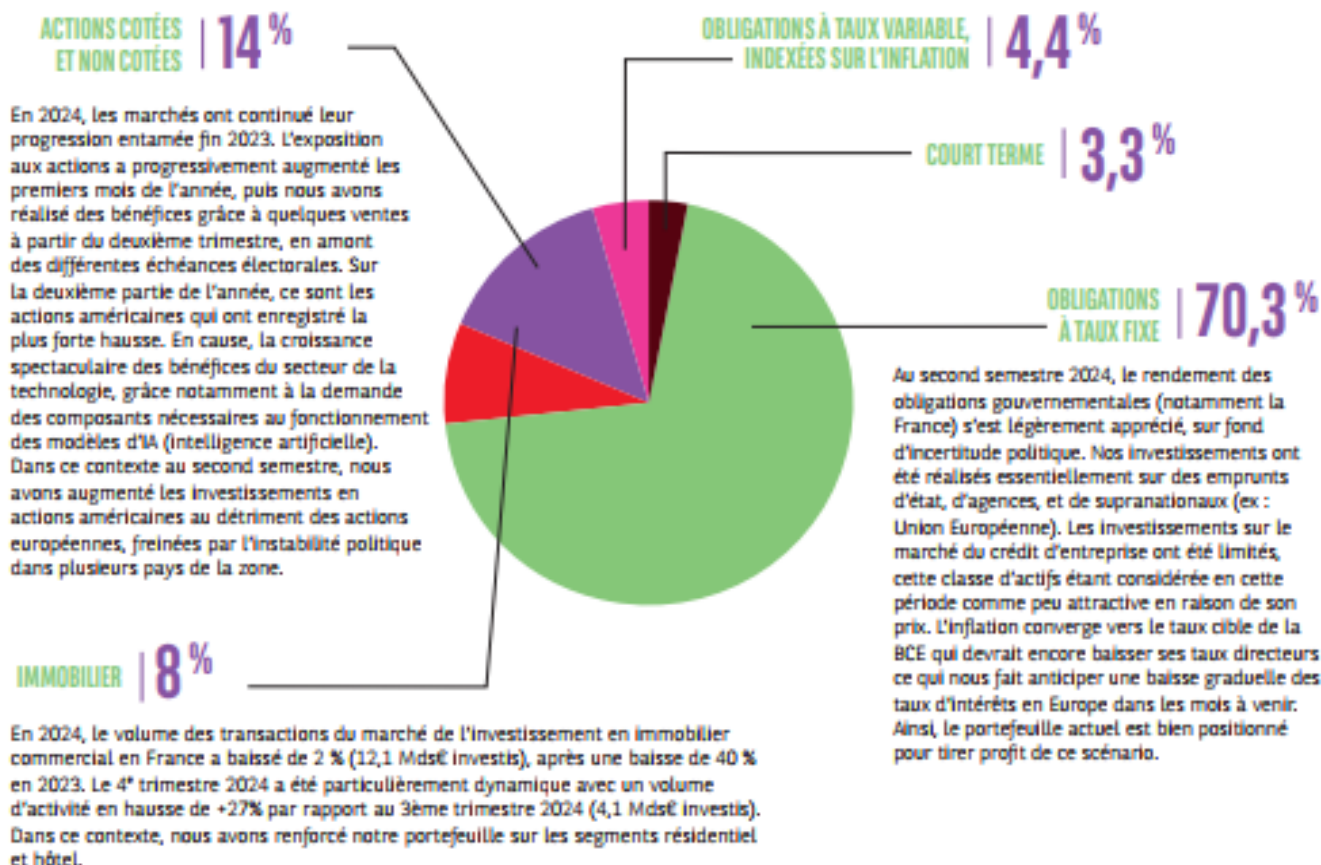
3.1 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF RETRAITE au 31/12/2024

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions et obligations robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages et les flux ont permis de se repositionner opportunément sur des niveaux plus attractifs et d'allonger les durations, sans sacrifier la qualité des risques. Ces mouvements sont facilités en puisant largement dans la trésorerie et bien entendu en bénéficiant de flux entrants positifs pour les nouveaux produits PERin.

En matière d'Actions les gestionnaires d'actifs restent encore prudents ; notamment commencent à poindre un peu partout les signes de ralentissement. En Europe, malgré une croissance modérée, la situation reste fragile en raison des instabilités politiques et des tensions commerciales qui alarment les consommateurs. La France en est un exemple particulier en dépit de prévisions de croissance économique autour de 1%, d'une inflation et d'un taux de chômage encore sous contrôle. Les regards se tournent plutôt actuellement vers l'Amérique du Nord.

FONDS EN EUROS RETRAITE | 10 Milliards €
AU 31/12/2024

RÉPARTITION PAR CLASSE D'ACTIFS DU FONDS EN EUROS



La poche obligataire à taux fixe de CARDIF RETRAITE dispose comme CARDIF d'une notation de très bon niveau « A+ »

Le risque Actions et diversifiés est investi principalement en Europe (47%) et en Amérique du Nord (25%).

3.2 Le Fonds (Général) en Euros de CARDIF ASSURANCE VIE au 07/03/2025

La valeur de marché du fonds en euros représentait 97,4 Mds € (95,6 fin 2023).

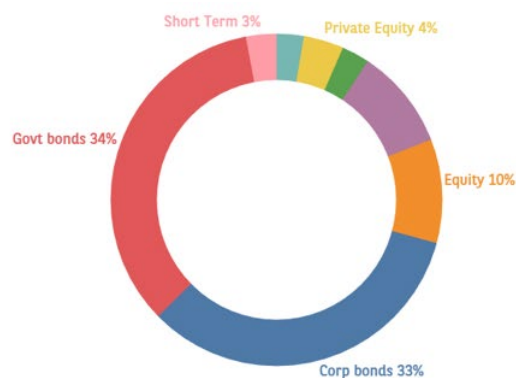
La structure des actifs s'est nettement renforcée en Taux Fixes passant de 60 à 65% sur les 9 premiers mois de 2024. Outre l'utilisation des flux nets entrants, la trésorerie disponible se réduit à 3%.

La poche obligataire à taux fixe de CARDIF Assurance VIE conserve une notation « A + ».

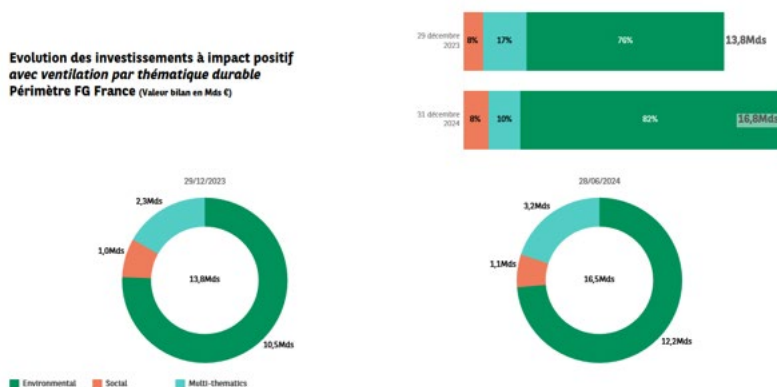
Le risque Actions et diversifiés représentait 16,6% en valeur de marché. La poche immobilière atteint pour sa part 9,8%.

Allocation d'actifs de Cardif Assurance Vie au 07/03/2025

	Valeur Bilan nett..	en %	Valeur Marché	en %	Pmvl	PMVL% Ptf	nAcc YTM
Taux Fixes	68 056	71,79%	63 160	64,85%	-4 897	-7,2%	2,98
Taux Variables et Indexés Inflation	5 829	6,15%	5 552	5,70%	-277	-4,8%	2,26
Actions et diversifiés	11 137	11,75%	16 228	16,66%	5 091	45,7%	5,46
Immobilier	7 655	8,08%	9 558	9,81%	1 903	24,9%	3,90
Court Terme	1 561	1,65%	1 920	1,97%	359	23,0%	2,83
Couverture	554	0,58%	976	1,00%	421	76,0%	0,00
Total général	94 793	100,00%	97 392	100,00%	2 600	2,7%	3,31

**INVESTISSEMENTS À IMPACT DES FONDS GÉNÉRAUX FRANCE***

Les fonds généraux Cardif Assurance Vie et Cardif Retraite ont été classifiés article 8 selon la réglementation SFDR, qui fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales

Evolution des investissements à impact positif avec ventilation par thématique durable Périmètre FG France (Valeur bilan en Mds €)**3-3 Le fonds en Euros cantonné de CARDIF Multi-Plus PERP et de BNP Paribas Multi-Placements PERP au 31/12/2024**

Les gestionnaires d'actif ont pu bénéficier de marchés actions et obligations robustes. Sur les marchés de taux les arbitrages, importants, et les flux ont permis de se repositionner progressivement sur des niveaux plus attrayants et d'allonger les durées, sans sacrifier la qualité des risques. Néanmoins le Comité suit attentivement la capacité des gestionnaires à poursuivre une gestion dynamique de ce fonds malgré des flux entrants de moins en moins élevés.

- A la fin décembre 2024, la valeur boursière du fonds s'élève à 152 M€ sensiblement identique à celle du 31 décembre 2023. Ceci s'explique par le double effet de l'attrition accélérée de ce fonds fermé à la commercialisation depuis 3 ans et d'une gestion active notamment sur la poche Actions avec près de 10 M€ de ventes ou de couvertures nettes et un repositionnement de 5 M€ sur l'Obligataire. Pour rappel, la valeur boursière prend en compte les plus ou moins-values du portefeuille alors que la valeur comptable ne tient compte que des valeurs historiques.

- La structure des actifs en valeur de marché depuis la fin 2024 évolue en faveur de la poche Taux Fixe qui passe de 73 à 76 % accompagnée de la baisse de la poche Actions et diversifiés qui évolue 24 à 21%. Le Court Terme reste stable autour de 3%. Ces mouvements se retrouvent dans les évolutions des sensibilités Action et Taux.
- L'analyse plus détaillée de l'exposition Obligataire (hors fonds) qui représente 76% du portefeuille total fait apparaître sur cette poche un investissement de 55% en « emprunts d'Etats » et 26% sur le secteur financier.
- La qualité du portefeuille obligataire est au niveau « A+ », reflétant une gestion de qualité dans un environnement plus lisible que lors de l'exercice précédent.
- Rendement :
 - Le taux de rendement servi en 2024 aux assurés a été de 1,85% net de frais (3% en 2023) : frais de gestion courante, participation aux résultats de la Gestion d'Actifs, et dotation aux provisions pour participation aux bénéfices (PPB) qui appartiennent aux adhérents. Le taux de rendement brut s'élève à 3,08% (4,51% en 2023).
 - La revalorisation des rentes au titre de 2024 est également de 1,85%.

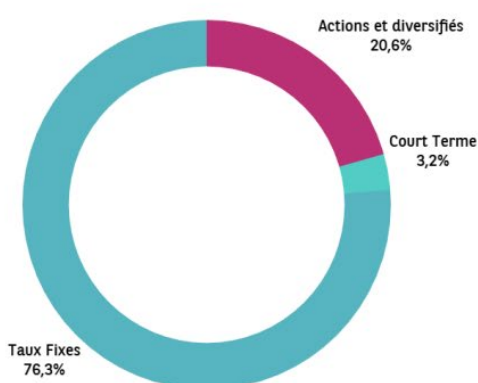
Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée.

Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

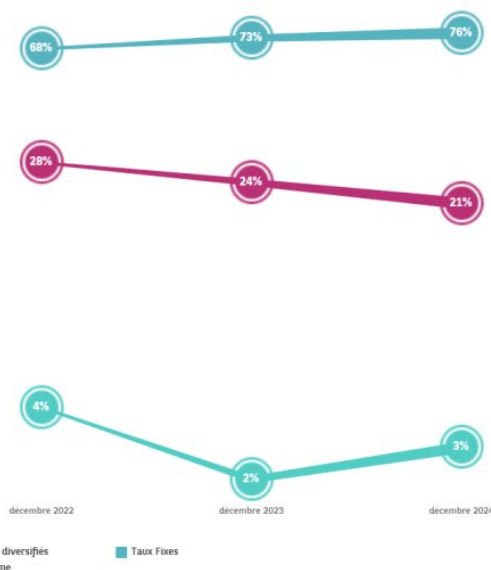
Structure de l'actif

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 152M EUR

Allocation d'actifs



Evolution de la structure d'actifs



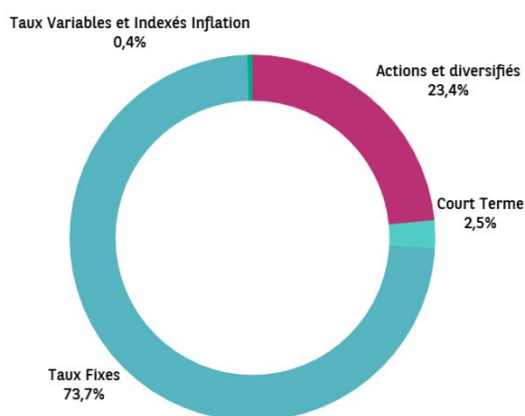
3.4 Le fonds en euros cantonné du PERP des particuliers au 31/12/2024

- Les encours en **valeur boursière** du fonds en euros s'élevaient au 31 décembre 2024 à 438 M€ contre 440 M€ fin 2023. Cette évolution est imputable aux sorties (diminution) et aux évolutions de marché (plutôt favorables) qui ont impacté l'exercice 2024.
- Depuis la fin 2023 dans un marché de taux qui s'est stabilisé puis reparti clairement à la baisse une fois l'inflation traitée, la structure des actifs s'est renforcée sur la poche Obligation qui passe de 70 à 74% en utilisant le résultat des arbitrages importants au sein de la poche Actions (ventes nettes de plus de 25 M€) et du Court Terme à hauteur de 14 M€. Dans le même temps les Actions consolident le montant des plus-values latentes à hauteur de 58 M€ ce qui compense largement les moins-values latentes qui affectent encore la poche obligataire. Ces évolutions font remonter la sensibilité au risque de taux et réduisent significativement la sensibilité Action à 18%.
- Dans le détail, on constate au sein des produits obligataires (hors fonds), des emprunts d'Etats qui représentent 54% du total obligataire et des obligations d'entreprises et parmi celles-ci le secteur financier monte légèrement à 24% du total.
La remontée des taux constatée au cours des exercices précédents permet aujourd'hui d'afficher des taux d'investissement moyens supérieurs aux taux comptables et sur la durée d'améliorer le rendement des portefeuilles.
- A noter que la qualité du portefeuille demeure au niveau A+.
- La gestion du Fonds Euros cantonné dispose encore des marges de manœuvre nécessaires à une gestion active dynamique.
- Le taux de rendement 2024 servi aux assurés a été de 2,75 % net de frais pour un taux de rendement brut de 4,08 %.
- Pour les rentiers la revalorisation des rentes au titre de 2024 est aussi de 2,75 %.

Les représentants de la Gestion d'actifs s'efforcent de gérer au plus près les flux de trésorerie et les perspectives à moyen et long terme et prennent en compte les contraintes liées à ce fonds dont la commercialisation est arrêtée. Les membres du Comité réaffirment régulièrement par ailleurs leur vigilance sur le traitement intergénérationnel équitable des adhérents et rentiers.

Capitalisation du fonds en euros en valeur boursière : 438M EUR

Allocation d'actifs



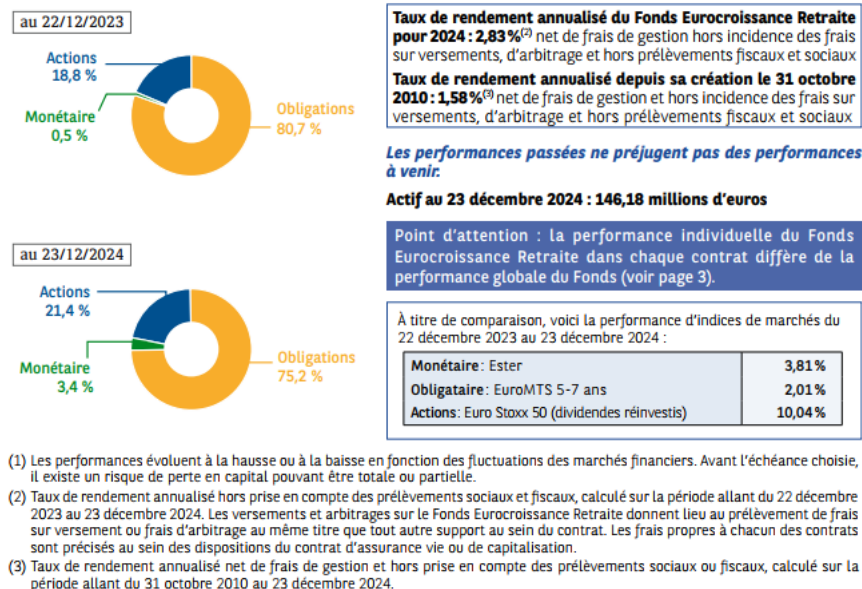
Evolution de la structure d'actifs



3.5 Le fonds Eurocroissance BNP Paribas Avenir Retraite au 22/12/2024

Le montant de l'Actif au 22 décembre 2024 s'élève à 158 M€

Performances⁽¹⁾ et composition du Fonds Eurocroissance Retraite au 23 décembre 2024



La poche obligataire est essentiellement investie en lignes de grande qualité (notations « A »). Les obligations d'Etats représentent (84%) de ce total. Le risque action est intégralement investi européennes et nord américaines.

3.6 Le Fonds en euros d'Assu-Vie : 430 Mio € en valeur boursière au 31/12/ 2024

Selon le gestionnaire du fonds : « **En 2024, les investissements ont visé à profiter des rendements obligataires élevés et notamment sur la partie la plus longue (15 – 30 ans) pour capter des taux d'intérêt plus élevés et plus longtemps. Nous avons aussi poursuivi l'augmentation de notre exposition en actifs non cotés diversifiés et rémunérateurs (Private Equity et obligations) et géré dynamiquement nos expositions en actifs cotés en réalisant des profits sur les actions et les obligations convertibles.** »

Ainsi, sur 2024 **les principales modifications de la structure d'actifs** sont les suivantes :

- Légère baisse de la part de produits de taux :
 - La VNC (Valeur nette comptable) des produits de taux représentait 376 M€ à fin 2023 et s'établit à 361 € fin 2024.
- Légère hausse de l'exposition actions
 - Les engagements pris en Private Equity et la hausse des marchés actions ont permis d'augmenter la part actions (11,2%) dans le portefeuille.
- Maintien de l'exposition immobilière
 - La poche immobilière représente 3,3% du portefeuille.
- Maintien d'un faible niveau de trésorerie :
 - Au 31/12/24 la trésorerie continue de représenter 1,6% du portefeuille.

Principales caractéristiques du portefeuille obligataire au 31/12/2024

- Le portefeuille obligataire est constitué à 84% de titres détenus en direct et à 16% d'OPCVM.
- La dette souveraine émise par les Etats considérés comme « non core », c'est-à-dire Espagne, Italie, représente 13,5% de la poche obligataire.
- Le portefeuille obligataire (hors OPCVM) est constitué à 42,5% de titres notés AAA et AA, en légère baisse par rapport au 31/12/23.
- La durée moyenne du portefeuille obligataire est en hausse à 5,6 années.

Les taux de revalorisation sont identiques à ceux de 2023 à 2,60 % tant pour les contrats en phase d'épargne que pour les contrats en phase de rente.

4- LES RECLAMATIONS ENREGISTREES CHEZ CARDIF sur les PERP, les PER et les Contrats Madelin

La tendance en 2024 est à la hausse (+ 4%) qui serait plus élevée sans la baisse du volume d'activité sur l'Eurocroissance. Ce regain est dû essentiellement à un pic de réclamations liées à l'offre de rachat des fonds cantonnés H2O en décembre 2024. La situation est donc considérée comme ponctuelle.

Délais et qualité (respect des instructions des clients) des traitements restent en tête des insatisfactions exprimées.

Le périmètre de la banque de détail semble avoir par ailleurs souffert d'un manque de clarté sur les canaux vers lesquels diriger les opérations « après-vente », ainsi que des incompréhensions de la part des adhérents sur les documents à fournir à l'occasion de demandes de rachat exceptionnel. Ces irritants ont eu pour résultat : 117 réclamations enregistrées contre 89 en 2023.

L'UFEP note cependant un réel progrès de la part de l'assureur dans la recherche et la présentation des dysfonctionnements à l'origine des réclamations.

FOCUS sur l' « offre de rachat des fonds cantonnés H2O »



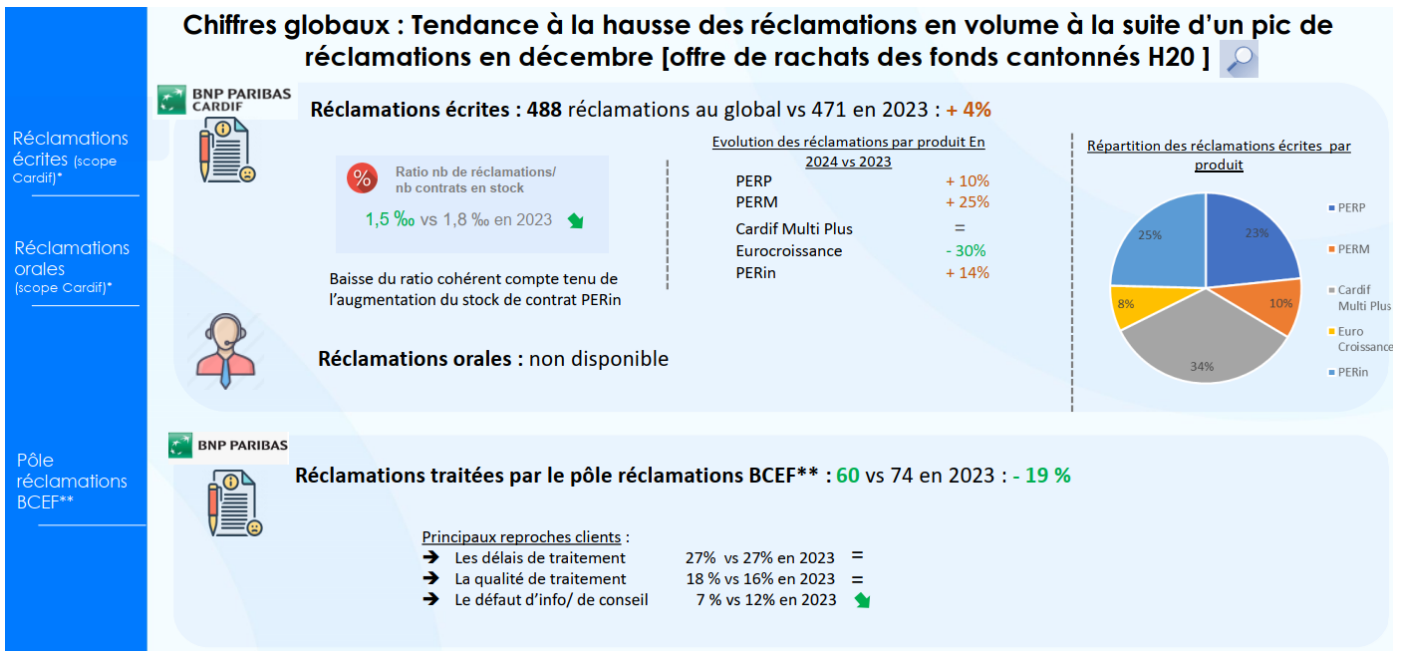
60 réclamations en décembre suite envoi du courrier « offre de rachat des fonds cantonnés H2O »

Contexte

- **Contexte des fonds H2O / « side pockets » :**
 - **Octobre 2020** : Décision AMF de suspendre temporairement la valorisation des supports H2O et transfert de la partie illiquide sur des fonds dits « side-pockets » (SP)
 - **Février 2023 et avril 2024** : liquidation d'actifs et remboursement partiel des SP par H2O. Ces sommes ont été reversées sur les contrats des clients proportionnellement au nombre de parts des fonds side-pockets référencées sur celui-ci.
 - **Octobre 2024** : H2O AM LLP lance une offre de remboursement avec sortie définitive des side-pockets (dits fonds cantonnés).
- **Position de BNP PARIBAS Cardif : favorable à l'acceptation de l'offre de remboursement d'H2O**
 - Information aux distributeurs mi novembre 2024
 - 28 novembre 2024 : envoi d'un courrier d'informations aux clients en leur permettant, s'ils sont en désaccord avec la position de BNP Paribas Cardif, de demander le rachat partiel du contrat avec remise en titres pour les contrats rachetables ou de conserver les titres pour les contrats non rachetables (date limite de réponse 3/1/25). Pour information ce courrier a été soumis à l'ACPR avant envoi.

Raisons des réclamations

- Les clients réclamants ont, pour la majorité, adhéré à un collectif de porteurs dans le but de défendre leurs intérêts car ils estiment avoir subi un préjudice et conteste l'indemnisation proposée par H2O. Ces clients refusent l'offre d'H2O, ils s'opposent à ce que BNP Paribas Cardif apporte à l'offre les titres de SP correspondant à leurs contrats et ils s'opposent également aux rachats avec remise en titres.
=> **Ils demandent la conservation des titres de SP sur leurs contrats.**
 - Position d'entreprise :
 - Si la réclamation du client a été adressée avant le 03/01/2025 : la demande du réclamant est acceptée
 - Si la réclamation du client a été adressée après le 03/01/2025 : la demande du réclamant est refusée
- => **Pour la très grande majorité des réclamations, les demandes des clients ont pu être prises en compte**



** n'inclut que les produits retraite

4.1 Les réclamations sur les PERP : Les délais de traitement (60% des réclamations écrites)



Les produits PERP* – vision globale à fin 2024

- **114 réclamations écrites : + 10% vs 2023**
- 87 530 contrats en stock

Ratio nb de réclamations écrites/ nb contrats en stock

1,3 ‰ vs 0,84 ‰ en 2023

- **Un nombre de réclamations et un ratio en hausse** : les demandes de transferts et de liquidation en rente restent les opérations qui génèrent le plus de réclamations
- **Pic de réclamations en décembre 2024** qui concerne les contrats Cardif multiplus Perp (Digital Courtage) → réclamations liées à « l'offre de rachats des fonds cantonnés H20 » en décembre 2024

*PERP des Particuliers ; Cardif Multiplus PERP et Multiplacement PERP

4.2 Les réclamations sur les PERM (PER Madelin du réseau BNP Paribas)

Les produits PERM* – vision globale à fin 2024

- **50 réclamations écrites : + 25% vs 2023**
- 30 217 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

1,65 ‰ vs 1,25 ‰ en 2023

Un ratio de réclamations en hausse: les demandes de transferts est l'opération qui génère le plus de réclamations

*Contrats PERM : Plan Epargne Retraite Loi Madelin, BNP Paribas Retraite Professionnels, Plan d'épargne Retraite Agriculteurs, Cardif Retraite Professionnels Plus
Source Ecl@t

4.3 Les réclamations sur les Contrats EURO CROISSANCE

Les produits Euro Croissance* – vision globale à fin 2024

- **38 réclamations écrites : - 30% vs 2023**
- 39 684 contrats



Ratio nb de réclamations écrites / nb contrats en stock

0,96 ‰ vs 1,3 ‰ en 2023

Nette baisse du ratio de réclamations : Presque plus de réclamations liées à des performances/valorisations contestées

*Cardif Multiplus Perspectives/Bnp Paribas Multiplacements Diversifiés/Bnp P Avenir retraite
Source Ecl@t

4.4 Les réclamations sur les PER



L'UFEP reste très attentive à la qualité des opérations et reste mobilisée afin de suivre le niveau des réclamations et les réponses qui leurs sont apportées.

5- L'UFEP ET LA VIE DES CONTRATS EN 2024

5-1 La vie des contrats

L'UFEP continue d'accompagner les développements en matière de produits d'épargne et de prévoyance.

L'association a signé avec BNP Paribas Cardif des avenants portant sur 4 conventions en matière de prévoyance pour un produit multi-distribué : Cardif Libertés Emprunteurs. Pour ces conventions les modifications ont porté sur l'intégration d'une nouvelle garantie intitulée « aide à la famille », ainsi que la prise en charge d'un test Génomique innovant dans la limite de 3 000 € par assuré.

5-2 Fonctionnement de l'UFEP

Le Conseil d'Administration et les différents Comités de surveillance des PERP et PER se sont réunis en mars et novembre 2024. Un Conseil d'administration s'est également tenu en juin 2024. Un nouveau contrat PER « Lucya Cardif », signé par l'UFEP le 24 octobre 2024, est distribué par Lucya / Epargne Family via le site www.assurancevie.com

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le jeudi vingt-trois mai 2024 sous la présidence de M. Patrick JOACHIMSMANN. Les adhérents « épargne » ont été convoqués en Assemblée Générale par courrier individuels par voie postale et par moyen électronique. Les adhérents « prévoyance » ont été convoqués par voie de presse (7 avril 2022 via le quotidien « Les Echos »).

L'ordre du jour était le suivant :

1. Rapport sur l'activité 2023
2. Comptes et budget de l'UFEP
3. Rapports et comptes des comités de surveillance des PERP
4. Rapport du comité de surveillance commun des PER individuels
5. Gestion financière des fonds en euros des assureurs CARDIF et ASSU-VIE
6. Perspectives du marché de l'Épargne assurance vie et retraite
7. Vote des résolutions
8. Questions diverses

Des décomptes effectués il ressort que la participation des adhérents pour cette Assemblée Générale Ordinaire 2024 s'établit ainsi :

2054 bulletins ont été enregistrés sur INTERNET

2112 bulletins ont été reçu par COURRIER ou par MAIL.

L'ensemble des résolutions proposées aux adhérents a été adopté à une large majorité.

Deux intervenants représentant les assureurs BNP Paribas Cardif et ASSU-VIE ont présenté le bilan de la gestion financière de leurs fonds en euros.

M Cyril BLESSON du Cabinet PAIR CONSEIL a été invité à présenter une large perspective sur les comportements patrimoniaux des ménages.

5-3 L'UFEP au Service des adhérents

L'Association fait aussi évoluer ses outils digitaux. L'AG 2024 a été l'occasion de tester la possibilité pour les adhérents ne pouvant pas se déplacer sur site, de pouvoir assister à la réunion en distanciel. Ce test a été un succès et sera renouvelé en 2025. Par ailleurs l'utilisation de l'intelligence artificielle comme vecteur de gains de productivité opérationnelle est explorée. Des travaux destinés à améliorer la visibilité du site « www.ufep.fr » ont aussi été entrepris. Ces travaux seront poursuivis au cours de l'exercice suivant. Les équipes de l'UFEP restent également très mobilisées sur la gestion des risques de cybersécurité.

5-4 Comptes de l'UFEP au 30 septembre 2024 (Un résumé de ces comptes est repris en annexe)

Les comptes de l'UFEP ont été établis par le Cabinet d'expertise-comptable FIGEST et audités par le Cabinet Deloitte & Associés, commissaire aux comptes, puis arrêtés par le Conseil d'administration en séance du 28/11/2024.

Le Rapport Général du Commissaire aux comptes ainsi que le Rapport spécial sur les conventions réglementées, sont disponibles pendant la période de vote sur le site internet de vote et sur le site de l'association, puis pour les adhérents qui en feront la demande.

CONCLUSION

L'UFEP a continué et continuera d'œuvrer de manière très constructive avec, CARDIF RETRAITE, les assureurs CARDIF et ASSUVIE et à accompagner de la meilleure manière, pour ses adhérents, le fonctionnement des nouveaux PER tant au niveau des conditions contractuelles que de la gouvernance qui s'est mise en place. La vigueur en matière d'Assurance Vie et le bon démarrage des PER démontre s'il en est besoin les capacités de réaction et d'adaptation de nos adhérents.

Le Président, Patrick JOACHIMSMANN et le Conseil d'Administration

Rédaction achevée le 26 mars 2025

COMPTES RESUMES 2024 et BUDGET 2025 de L'ASSOCIATION

Les comptes et le bilan audités par le Cabinet Deloitte ainsi que l'évolution de la trésorerie sont fournis sur le site de vote. Une synthèse en est présentée ci-dessous.

Chiffres en Euros	Budget 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Comptes UFEP 2024 du 01/10/2023 au 30/09/2024	Budget 2025 (Proposition) du 01/10/2024 au 30/09/2025
RESULTAT FINANCIER net et produits divers	+20 750	+54 321	+44 000
Charges de fonctionnement	-226 518	-204 135	-208 000
Charges de communication aux adhérents	-121 072	-88 104	-96 000
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-347 590	-292 239	-304 000
Produits et charges exceptionnels	0	+1 060	0
Résultat	-326 840	- 236 858	-260 000

Les « résultats financiers net et produits divers » (54 321 €) sont supérieurs à l'attendu (20 750 €) et tiennent compte de 15 577€ de reprise nette de provision pour dépréciation d'obligations. L'essentiel de notre trésorerie disponible, placée de manière diversifiée et prudente, a pu bénéficier des conditions de marché favorables (hausse des taux).

Les charges d'exploitation (-292 239 €) sont inférieures au budget (-347 590 €) voté en assemblée générale de mai 2024. Une AG Spéciale avait été prévue si le décantonnement des Perp avait été accepté par les pouvoirs publics, ce qui n'a pas été le cas.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de **236 858 €**, inférieur de 27.5 % à celui budgété, écart expliqué par la baisse des charges d'exploitation et les bons résultats financiers. Le déficit, structurel, sera porté en diminution des fonds propres lesquels se sont accrus de 681 461€ avec les droits d'admission des nouveaux adhérents.

BUDGET 2025

Ce budget tient compte d'études, de projets de communication à destination des adhérents, ainsi que des effets de l'inflation projetée. Par ailleurs les nouveaux droits d'admission des adhérents aux PER et aux contrats de prévoyance devraient contribuer, cette année encore, à améliorer la trésorerie.

EVOLUTION DE LA TRESORERIE

L'association ne perçoit pas de cotisations annuelles. Elle fonctionne essentiellement avec les droits d'admission versés par les nouveaux membres lors de leur adhésion à l'association. Cette année 14% de ces droits proviennent de la distribution des contrats de prévoyance (CLE) et le reste des Plans d'Epargne Retraite Individuels (PERin).

La trésorerie a évolué de la façon suivante (en euros) :

Trésorerie UFEP au 01/10/2023	+2 113 851
Nouveaux droits d'admission reçus	+681 461
Résultat exercice 2024	-236 858
Variation créances et dettes (y/c prov.)	+ 11 403
Variation immobilisations	+99
Trésorerie UFEP au 30/09/2024	2 569 957

L'accroissement de trésorerie au cours de l'exercice a été de 456 106 €.

BILANS COMPARES DE L'UFEP FIN D'EXERCICE : 2023 / 2024 (en euros)

ACTIF	30/09/2023	30/09/2024	PASSIF	30/09/2023	30/09/2024
Immobilisations	308	209	Fonds propres nets	2 388 546	2 821 801
Créances	42 756	31 810	Résultat	- 248 206	-236 858
Trésorerie	2 113 851	2 569 957	Dettes (y/c prov.)	16 575	17 032
Total	2 156 915	2 601 976	Total	2 156 915	2 601 976

Rappel : les résultats des exercices comptables de l'UFEP sont structurellement déficitaires car les ressources (droits d'admission) ne sont pas comptabilisées dans le compte de résultat mais dans les fonds propres. Seuls apparaissent donc dans le compte de résultat les charges d'exploitation et les produits financiers de l'exercice